

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE PONT-SCORFF

Lotissement : 23 lots

Hameau de la Chapelle

Permis d'aménager n° PA 56179 23 L0002 - Accordé le 18/10/2023
 Modificatif n°2 M02 accordé le 11/06/24 et Modificatif n°3 M03 accordé le 19/03/25

PLAN DE VENTE ET DE BORNAGE

Article L115-4 du Code de l'Urbanisme:

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage.

Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat."

- Les constructeurs, architectes et dépositaires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain, ou en demandant les plans de recollement au maître d'ouvrage.

- Il est obligatoire pour chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par le Géomètre-Expert auteur du projet et faire vérifier le bornage de son lot à ses frais.

Plan de situation (sans échelle)



LOT N° : 23
 Superficie réelle : 384 m²

Réf. Cadastre : Section ZH n° 334

Surface de plancher : 250 m²

Signature du Géomètre-Expert + cachet :

Ordre des Géomètres-Experts
 SEVARLINCOLOE Associés
 Gaëtan CHERAUFY, N° d'inscription à l'ordre 06816
 13 rue du Sous-Marin Vénus - 56100 LORIENT
 Tél : 02.97.21.01.03
 Fax : 02.97.21.01.03

SELARL NICOLAS ASSOCIÉS
 Géomètres-Experts - Urbaniste diplômé
AGENCE DE LORIENT
 13 rue du Sous-Marin Vénus
 56100 LORIENT
 Tél : 02 97 21 01 03
 Email : lorient@selarlnicolas.fr
 WWW.NICOLAS-ASSOCIES.COM

PÉRION
 Réalisations

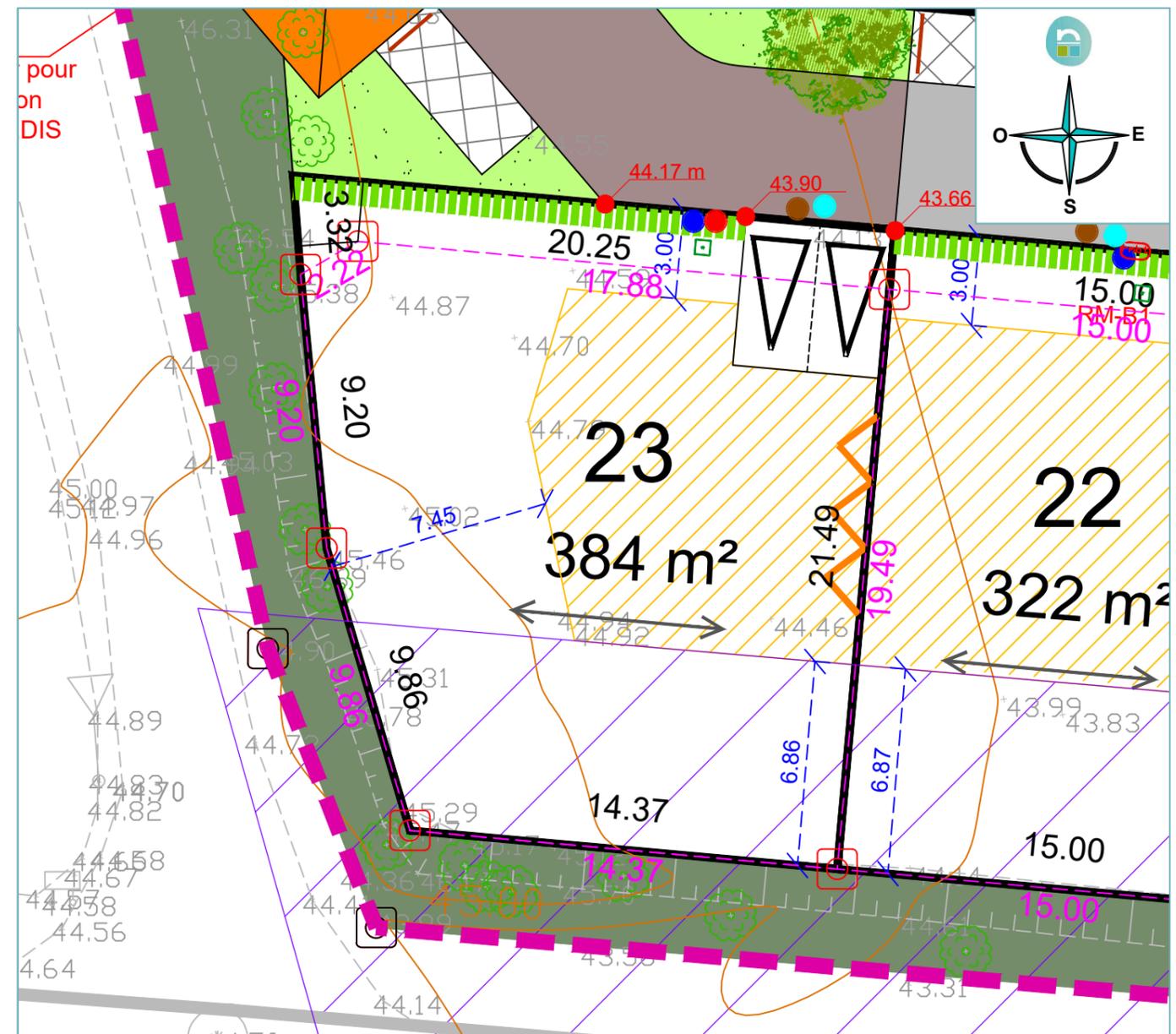
Dressé le 13.02.2024

Modifié le 24.07.2025

Dressé par BOUSSARD Mélanie

Systèmes RGF93 (CC48) et NGF (IGN69)

Référence : O23-014



Echelle : 1/200

LEGENDE URBANISME

- PERIMETRE LOTISSEMENT
- PLACETTE
- CHAUSSEE PARTAGEE (enrobé)
- CHEMIN PIETON (sable stabilisé)
- STATIONNEMENT
- ZONE D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LOTS LIBRES
- ZONE D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LOGEMENTS SOCIAUX ET ABORDABLES
- GAZON
- MASSIFS PLANTES
- NOUE PAYSAGERE (pour régulation des Eaux Pluviales)
- TALUS ARBORE EXISTANT A CONSERVER Espace Boisé Classé
- ESPACE BOISE CLASSE HORS PERIMETRE
- ACCES IMPOSE (2 places de stationnements privées en dehors du garage)
- ENTREE DE LOT (CONSEILLE)
- ARBRE A PLANTER (position indicative)
- ARBUSTE (position indicative)
- HAIE BOCAGERE PRIVATIVE + GANIVELLE à la charge du lotisseur (entretien à la charge de l'acquéreur)

- SENS OBLIGATOIRE DE L'AXE LONGITUDINAL DU VOLUME PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION
- LIGNE D'ACCROCHE D'UNE PARTIE DE LA CONSTRUCTION PRINCIPALE OU D'UNE ANNEXE SIGNIFICATIVE RATTACHEE (au moins 6m)
- MARGE DE RECLU DE 20m DE LA RD
- COTATION ZONE CONSTRUCTIBLE
- EMPLACEMENT POUR LE TRANSFORMATEUR
- COURBE DE NIVEAUX
- COTE DU NIVEAU DE VOIRIE PROVISOIRE (d'après le plan d'exécution des travaux)
- POINT ALTIMETRIQUE (d'après le levé topographique avant travaux)

LÉGENDE DES RÉSEAUX

- BRANCHEMENT ELECTRIQUE
- BRANCHEMENT AEP
- BRANCHEMENT TELECOM
- COFFRET RMBT
- BOITE DE BRANCHEMENT E.U.
- BOITE DE BRANCHEMENT E.P.

POSITION SELON LES RÉCOLEMENTS DE ALRE TP ET RSB EN DATE DU 04.07.2025

LEGENDE DU BORNAGE

- Cotation de lot
- Cotation entre borne
- Borne nouvelle
- Borne existante

